



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Périmètres et gestionnaires concernés par l'application de loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables Secteur concerné : CC Entre Saône et Grosne

LEGENDE

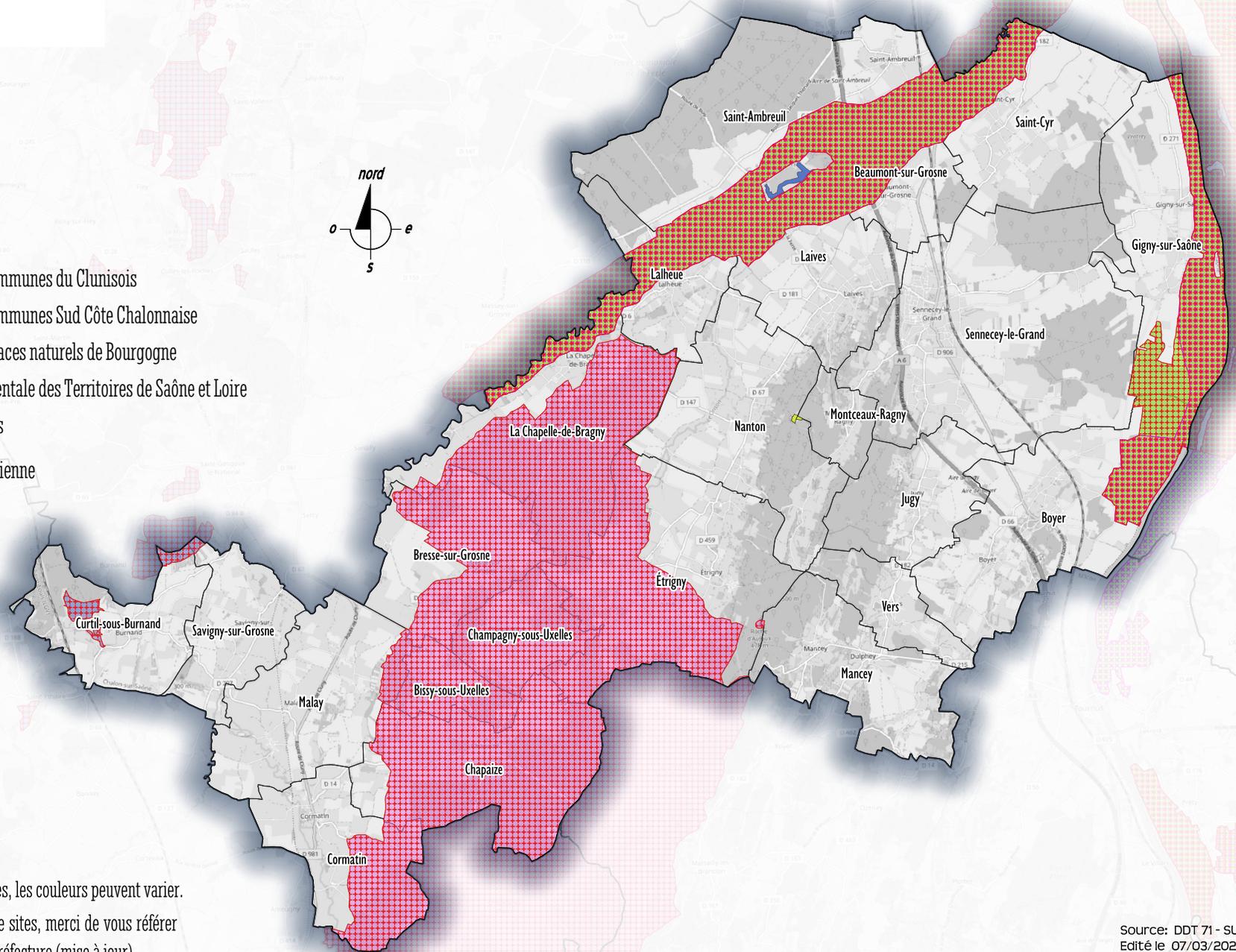
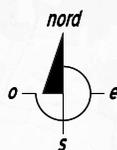
- EPCI
- COMMUNE

Gestionnaires

- G-Communauté de Communes du Clunisois
- G-Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise
- G-Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
- G-Direction Départementale des Territoires de Saône et Loire
- G-EPTB Saône et Doubs

Zones interdites à la filière éolienne

- ZSC
- ZPS



* Du fait de la superposition des zones, les couleurs peuvent varier.

* Pour contacter les gestionnaires de sites, merci de vous référer au tableau en ligne sur le site de la Préfecture (mise à jour)